ATTESTATION DE REPRISE DU TRAVAIL PAR LA TRAVAILLEUSE QUI ALTERNE JOURS DE TRAVAIL ET JOURS DE CONGE DE REPOS POSTNATAL DANS LES CONDITIONS VISEES A L'ARTICLE 39, ALINEA 3, DE LA LOI DU 16 MARS 1971 SUR LE TRAVAIL

A remettre ou à envoyer à votre organisme assureur dès la reprise des activités professionnelles, après la fin de la période de repos postnatal ininterrompue.

A remplir par la titulaire ou l'organisme assureur

<u>Concerne</u> :
Nom, prénom :
Adresse:
Code postal - localité :
N° d'inscription à l'O.A. :
N° N.I.S.S :
A remplir par l'employeur
Je soussigné,
Nom ou dénomination de l'employeur ou de l'entreprise :
Adresse :
Code postal - commune :
Numéro d'inscription à l'O.N.S.S ou à l'O.N.S.S A.P.L
déclare que la travailleuse susvisée a repris le travail dans les conditions visées à l'article 39 alinéa 3, de la loi du 16 mars 1971 sur le travail, à partir du : ☐☐-☐☐-☐☐☐☐
Fait à, le,
Signature